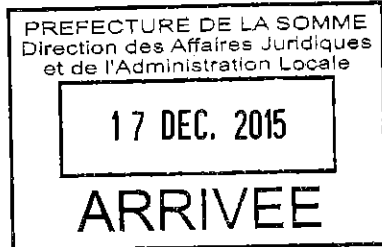


Jean-François Bloc

Amiens le 16 décembre 2015



Monsieur le Préfet de la région de Picardie
Préfet de la Somme
51 rue de la République
80020 Amiens cedex 9

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale
Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique

À l'attention de Monsieur Nicolas Grenier.

Objet : Mémoires de Villers-Bretonneux et de Le Hamel.
Demande de prolongation de délai pour la remise du rapport.

Monsieur le Préfet,

J'ai remis le 14 décembre 2015, à la DREAL, (Monsieur Varlet), mon procès-verbal de fin d'enquête, contenant l'ensemble des observations reçues, accompagnées des avis résultants de la consultation administrative organisée au sujet de l'enquête publique liée au projet de classement des mémoires de Villers-Bretonneux et de Le Hamel.

Cette enquête s'est déroulée sans incidents. Toutefois en raison de la taille du site, (35 km² sur neuf communes impactées) et des répercussions potentielles de ce projet sur les zones urbaines, agricoles, ou boisées, la DREAL a demandé un délai de 6 semaines pour m'apporter ses éléments de réponses.

Aussi, dans l'intérêt de ce projet et en me conformant aux dispositions de l'article L, 123.15 du code de l'environnement, je demande que le délai réglementaire soit prolongé jusqu'au trois février 2016, pour la remise du rapport et de mes conclusions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-François Bloc



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le 17 décembre 2015

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale
Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique
Madame Thuy-Tien DAVID. (03 22 97 82.62.
thuy-tien.david@somme.gouv.fr

Monsieur,

Par lettre motivée du 16 décembre 2015, vous avez sollicité sur le fondement de l'article L. 123-15 du code de l'environnement, la prolongation jusqu'au 3 février 2016, du délai de remise de votre rapport et de vos conclusions suite à l'enquête publique sur le projet présenté par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie, de classement au titre des sites des mémoriaux de Villers-Bretonneux, le Hamel et leurs environs.

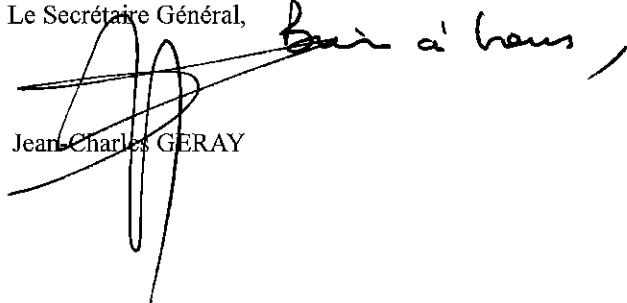
Le service nature sites et paysages que vous avez rencontré le 14 décembre dernier, vous a fait part de la nécessité de disposer d'un délai de six semaines pour organiser les rencontres nécessaires et vous apporter les éléments de réponses sur les observations formulées lors de l'enquête.

Compte tenu du contexte de ce dossier, je vous confirme que ce délai supplémentaire vous est accordé.

Pour la bonne information du public le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture de la Somme (www.somme.gouv.fr / rubrique « environnement »).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-Charles GERAY

Monsieur Jean-François BLOC
Commissaire enquêteur en charge
de l'enquête publique sur le projet de classement
au titre des sites des mémoriaux de Villers-Bretonneux, le Hamel et leurs environs

copie transmise à l'attention de :

- Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens
- Madame la Sous-Préfète de Péronne
- Madame la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie, service nature sites et paysages
- Monsieur Bernard ISTRIA, commissaire enquêteur suppléant ;